

# entre nous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower

## DOSSIER SPÉCIAL AVANTAGES

Aide au logement, crédits, CCE : comment en bénéficier ?

#179

Décembre 2016



## ACCÉDEZ À DE NOMBREUX AVANTAGES DÉDIÉS

En tant que salarié intérimaire, vous bénéficiez des mêmes droits que les salariés permanents. **Découvrez-les !**



### Achetez, louez ou réalisez vos travaux avec Action Logement

Le service logement Manpower vous conseille et vous accompagne avec des solutions d'aide au logement.

► L'**AVANCE LOCA-PASS**® est un prêt à 0% pour financer jusqu'à 500€ le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à votre entrée dans votre nouveau logement, remboursable sur 24 mois maximum.

Dès 507 heures de mission sur les 12 derniers mois, et si vous avez un contrat de mission en cours chez Manpower, vous pouvez :

- Effectuer votre **demande de logement social en ligne**, directement sur votre espace intérimaire sur manpower.fr.
- Bénéficier du **prêt accession** à 1% : entre 10 000 et 25 000€ pour acquérir votre résidence principale, en complément d'un prêt bancaire.
- Accéder au **prêt travaux - locataire ou propriétaire**, soit 10 000€ maximum à 1% pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique ou d'agrandissement.

En cas de mobilité professionnelle, les **aides MOBILI-PASS** vous permettent de faire face aux charges supplémentaires en cas de double logement lors d'une mutation, et vous accompagnent dans la recherche d'un logement à proximité de votre nouveau lieu de travail.

Un service assistance dédié peut également vous aider à **trouver des solutions financières en cas de difficultés dans le maintien de votre logement** (retard de paiement de loyer ou d'échéances de crédit immobilier, procédure d'expulsion en cours...).

Pour en savoir plus



### Facilitez votre quotidien avec des solutions pratiques

► **Louer facilement un véhicule à moindre coût**

Dès votre 1<sup>ère</sup> heure de mission, le Fastt peut vous proposer, sous 48h, de louer une voiture pour 10€/jour ou un deux-roues pour 3€/jour.

Pour en savoir plus

► **Faire garder vos enfants en urgence**

Pour 1€ de l'heure, bénéficiez de la solution SOS Garde d'enfants : jusqu'à 50 heures de garde à domicile par an et jusqu'à 190 heures de garde en crèche (coût en fonction du quotient familial). Des solutions adaptées à l'âge de votre enfant et réalisées par un professionnel qualifié.

Pour en savoir plus



### Obtenez des prêts et crédits à des conditions privilégiées

Dès 600 heures de mission, et sans a priori vis-à-vis de votre statut d'intérimaire, le Fastt facilite vos demandes de prêts.

- **Crédit Auto** : bénéficiez d'une étude de dossier et des conseils du Fastt pour l'obtention d'un prêt de 1 600 à 12 000€ (sur 12 à 60 mois), pour acheter une voiture neuve ou d'occasion.
- **Crédit Projet** : pour concrétiser tous vos projets, les conseillers financiers partenaires du Fastt étudient avec vous votre dossier, et vous accompagnent pour la demande d'un prêt de 1 600 à 12 000€, remboursables sur 12 à 60 mois.
- **Solutions de microcrédit jusqu'à 5 000€, accessibles dès la 1<sup>ère</sup> heure** : le Fastt vous accompagne pour financer tout projet contribuant à faciliter votre accès, le maintien ou retour à l'emploi (achat/réparation de voiture, permis de conduire, déménagement...).

Vérifiez votre éligibilité

Plus de loisirs pour vous et votre famille !

À partir de  
**600 HEURES**  
de mission

Recevez des subventions pour des **locations et séjours en France et à l'étranger** (camping, billets d'avion...).

Profitez de remises dans de nombreuses enseignes : Auchan, Carrefour, Décathlon, Nocibé...

Commandez vos **chèques vacances**.

À partir de  
**900 HEURES**  
de mission

Participez aux **voyages organisés**.

Pour en savoir plus sur nos offres

chaque jour, faisons grandir la confiance

## Nous vous souhaitons de belles et heureuses fêtes de fin d'année !

### Constituez-vous une épargne 100% sécurisée

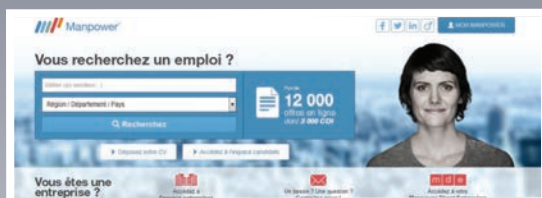
Dès 455 heures de mission, Manpower met à votre disposition un Compte Epargne Temps pour placer, si vous le désirez, vos Indemnités de Fin de Mission, et ainsi vous constituer une épargne sécurisée, au taux exceptionnel de 5%.

Toutes vos demandes de placement et/ou de déblocage figurent sur votre bulletin de paie.

Plus d'infos

### Manpower.fr et Mon Manpower se relookent !

Un nouveau moteur de recherche d'offres d'emploi est accessible : découvrez-le vite !



www.manpower.fr

### L'appli Mon Manpower, tout Manpower en poche !



Suivez-nous sur...



## VOS AVANTAGES<sup>(1)</sup>

### Dès votre 1<sup>ère</sup> heure de mission

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, cours gratuits en ligne, application mobile, Congés Payés...

**Votre Compte Personnel de Formation<sup>(2)</sup>** est à mobiliser en fonction des heures acquises. Pensez à activer votre compte sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

### À partir de

|                                  |                                                                                        |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 400 heures                       | Diagnostic Sécurisation Intérim&Parcours.                                              |
| 414 heures                       | Mutuelle Intérimaires Santé.                                                           |
| 455 heures                       | Compte Épargne Temps.                                                                  |
| 500 heures                       | Comité d'Entreprise Régional <sup>(3)</sup> .                                          |
| 507 heures                       | Action Logement Manpower.                                                              |
| 590 heures                       | Régime de prévoyance complémentaire <sup>(4)</sup> .                                   |
| 600 heures                       | Comité Central d'Entreprise. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt. |
| 800 heures                       | Diagnostic Visa Intérim&Parcours.                                                      |
| 1 600 heures                     | Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.                             |
| 2 000 heures                     | Entretien professionnel.                                                               |
| 16 070 heures depuis inscription | Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € <sup>(5)</sup>            |

### Dès 60 jours de missions chez Manpower

Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

### Après 3 ans d'expérience

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

MES INFOS ET AVANTAGES

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce nouveau dispositif a remplacé le DIF. Les droits acquis au titre du DIF pourront être mobilisés dans le cadre du CPF. (3) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (4) Conditions d'heures suspendues pour les périodes d'emploi accomplies jusqu'au 31/12/16. (5) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, 48 210h pour 30 ans et 64 280 h pour 40 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précédant le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) :

www.fastt.org - FASTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.fastt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : reunica-interim.com, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com. Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiegmmanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesiedestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowerlille@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.cce@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@cemanpowersudouest.com. Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre-Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre-Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Nantes : sec.chsct.nantes@manpower.fr - Opale-Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire : CHSCT.paysdeloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.